

Cartes d'identité & passeports.

Demande de carte d'identité et de passeport

Depuis 2014, les cartes d'identité sont valides 15 ans et non plus 10. Si votre carte vous a été délivrée après le 2 janvier 2004, sa durée de validité est automatiquement prolongée de 5 ans.

La mairie n'assure plus les demandes ou renouvellements de cartes d'identité. Il vous faut désormais rejoindre l'une des mairies équipées pour recueillir vos empreintes digitales.

La plus proche est celle de Saint-André-lez-Lille : [cartes d'identité et passeports](#) [1]

Vous pouvez aussi effectuer la démarche sur le site de l'ANTS : ants.gouv.fr [2]

Timbres électroniques

Pour vos passeports et cartes d'identité, optez pour le timbre électronique sur timbres.impots.gouv.fr [3]

Pour plus d'infos

- service-public.fr Accès [4]

URL de la source (modifié le 18/10/2023 - 14:54): <https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/demarches-administratives/pieces-didentite>

Liens

[1] <http://www.villesaintandre.fr/Mes-demarches/Passeports-et-Cartes-Nationales-d-Identite>

[2] <https://passeport.ants.gouv.fr/>

[3] <https://timbres.impots.gouv.fr/>

[4] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>